

# Fiche descriptive : DEAMP

## FICHE METIER

L'aide médico-psychologique (AMP) exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne.

A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant). Il peut également intervenir auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social.

Le rôle de l'AMP se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant leur vie quotidienne, en les accompagnant tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale et de loisirs.

A travers l'accompagnement et l'aide concrète qu'il apporte, l'AMP établit une relation attentive et sécurisante pour prévenir et rompre l'isolement des personnes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs attentes afin de leur apporter une réponse adaptée. Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.

Par le soutien dans les gestes de la vie quotidienne, l'aide médico-psychologique participe donc au bien-être physique et psychologique de la personne. Il contribue également à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités.

L'AMP intervient au sein d'équipes pluri-professionnelles. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical. C'est ainsi qu'il seconde suivant les structures ou au domicile et selon les circonstances, un éducateur, un animateur, un infirmier, un kinésithérapeute.

La profession d'aide médico-psychologique constitue une première qualification de la filière éducative.

On recense environ 22 000 aides médico-psychologiques (données DREES 1998) employés dans des structures publiques, privées et associatives.

Leurs principaux secteurs d'intervention sont dans des institutions telles que :

Maisons d'accueil spécialisées (MAS)

Instituts médico-éducatifs (IME)

Instituts d'éducation motrice (IEM)

Instituts accueillant des enfants handicapés dépendants

Foyers d'hébergement pour adultes handicapés, Foyers de vie

Foyers d'accueil médicalisés

Foyers occupationnels pour adultes (FOA)

Centres d'aide par le travail (CAT)

Foyers d'insertion et de transition (FIT)

Maisons de retraite,

Services de long séjour

Etablissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Centres hospitaliers spécialisés (CHS)

Hôpitaux psychiatriques

SSIAD et services polyvalents d'aide à domicile

Institutions sociales ou éducatives (CHRS, MECS)

VALIDATION : DEAMP ; diplôme de niveau V délivré par la DRJSCS

## **PUBLIC / PRE REQUIS**

Etre inscrit comme demandeur d'emploi.

Avoir 18 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Avoir passé avec succès les épreuves d'admission et d'admissibilité :

- Epreuve d'admission : écrit ; notée sur 20 points.
- Epreuve d'admissibilité : entretien ; notée sur 20 points.

NB : Les candidats titulaires de certains diplômes peuvent être dispensés de l'épreuve écrite (Cf. Règlement de sélection).

## **DUREE ET DATES**

Nombre d'heures/semaine : 35 heures

Durée : 495 heures en centre et 840 heures en entreprise

Lieu : Doullens

Dates : Du 08 septembre 2014 au 18 juin 2015

## PROGRAMME

### DC 1 : Connaissance de la personne – 105 heures –

- Le développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physique, psychique, culturelle et sociale :
  - Anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles
  - Naissance, enfance, adolescence, âge adulte, vieillesse, mort
  - Représentations de la vieillesse
  - Influence du contexte socioculturel sur le développement
  - Notions de normalité
- Les carences affectives et leurs conséquences
- Pathologies, déficiences et leurs incidences somatiques, psychiques et sociales :
  - Le normal et le pathologique
  - Les déficiences et leurs étiologies (motrices, intellectuelles, sensorielles, polyhandicap ...)
  - Les maladies mentales
  - Les pathologies liées au vieillissement
  - Les maladies neurologiques
  - Les conduites addictives
  - Les troubles du développement
- Conséquences en termes de situation de handicap :
  - Notions de : Fonctionnement, Handicap, Santé
  - Notions de situation de handicap
  - Notions de dépendance et d'autonomie
- Inadaptations, situations d'exclusion sociale et conséquences
- Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle

#### Validation :

Epreuve écrite de contrôle de connaissance d'une durée de 1 heure 30.

Cette épreuve consiste à choisir et répondre à 3 questions parmi les 4 proposées.

L'épreuve est organisée en centre d'examen au niveau régional par la DRJSCS.

## **DC 2 : Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne** **– 90 heures –**

- Les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles des situations d'accompagnement
- Les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative : modalités d'intervention
- Les besoins fondamentaux de l'être humain
- L'hygiène de la personne (corporelle, alimentaire, sommeil, notions de soins aux défunts)
- Notions d'amélioration du cadre de vie, d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité : principes d'ergonomie, aides à la mobilisation, notions générales d'hygiène et de sécurité, PSC1
- Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle

### Validation :

- Epreuve orale d'une durée de 30 minutes.

Soutenance orale du compte-rendu d'intervention de 5 à 8 pages présentant les modalités d'intervention de l'AMP dans un ou plusieurs temps clés du quotidien auprès d'une ou plusieurs personnes (Coefficient 1).

Ce compte-rendu est réalisé par le candidat à l'occasion d'un des stages ou sur le lieu d'exercice.

Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel.

L'épreuve est organisée en centre d'examen au niveau régional par la DRJSCS.

- Evaluation du stage pratique ou de l'exercice professionnel.

Cette évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'évaluation (Coefficient 1).

La grille est renseignée par le professionnel du lieu de stage et la note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'organisme de formation (le formateur).

## **DC 3 : Animation de la vie sociale et relationnelle – 70 heures –**

- Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits
- La famille :
  - L'évolution sociologique de la famille
  - Les situations de handicap et la famille
  - Vieillesse et famille
  - Les relations des professionnels avec les familles : enjeux personnels et partenariat
- Les représentations psychosociales du handicap et du vieillissement
- Socialisation et inscription dans la vie citoyenne

- Les différentes dimensions de l'accessibilité
- Notions d'apprentissage et de pédagogie (outils et stratégies)
- Techniques éducatives et projet d'activité
- Méthodologie et projet d'animation
- Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle

Validation :

Epreuve orale d'une durée de 30 minutes.

Soutenance d'un projet d'animations.

A partir d'une situation proposée et présentée par le candidat (environ 1 page), celui-ci formule des hypothèses et des préconisations en matière d'animation.

Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel.

L'épreuve est organisée par l'organisme de formation.

**DC 4 : Soutien médico-psychologique – 125 heures –**

- La communication verbale et non verbale
- L'intervention professionnelle :
  - L'observation
  - La relation d'aide, le développement et le maintien de l'autonomie (éducation au choix)
  - Réflexions sur : les situations, le positionnement de l'AMP, l'intervention, les ajustements et les transmissions
  - Elaboration de l'intervention
- Les accompagnements spécifiques (spécificités des publics, des prises en charge, des moyens)
- Le repérage et l'accompagnement :
  - Des potentiels des personnes
  - Des paramètres de surveillance de la santé et des indicateurs de la douleur
  - Des facteurs de risque et des situations de danger, de maltraitance, d'épuisement professionnel ...
- Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle

Validation :

- Epreuve écrite d'une durée de 2 heures.

Note de réflexion sur une problématique professionnelle.

Le candidat choisit un sujet parmi 2 sujets d'ordre général proposés, relatifs à une problématique en rapport avec le métier d'AMP et il argumente à partir de sa pratique professionnelle (Coefficient 1).

L'épreuve est organisée en centre d'examen au niveau régional par la DRJSCS.

➤ Evaluation du stage pratique ou de l'exercice professionnel.

Cette évaluation est réalisée à l'aide d'une grille d'évaluation (Coefficient 1).

La grille est renseignée par le professionnel du lieu de stage et la note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'organisme de formation (le formateur).

### **DC 5 : Participation à la mise en place et au suivi du projet individualisé – 70 heures –**

➤ L'environnement juridique de la personne :

- La loi du 2 janvier 2002 : le droit des usagers
- La loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades
- La loi du 11 février 2005 relative aux personnes handicapées
- Les mesures de protection des personnes vulnérables
- Les maltraitances, prévention et signalement : aspects juridiques

➤ Contexte et cadre juridique du projet personnalisé

➤ Rôle de l'AMP dans la participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet personnalisé

➤ Ethique de la pratique professionnelle

➤ Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle

#### Validation :

Epreuve orale d'une durée de 30 minutes (10 minutes maximum de présentation + 20 minutes d'entretien).

Etude de cas.

A partir d'un document synthétisant sur un cas précis la participation du candidat à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé dans un cadre pluri-professionnel.

Ce document de 5 à 8 pages est réalisé par le candidat à l'occasion d'un des stages.

Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel.

L'épreuve est organisée par l'organisme de formation.

## **DC 6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle – 35 heures –**

- Politiques sociales et acteurs
- Contexte législatif et réglementaire des institutions et de leurs acteurs
- Institutions sociales et médico-sociales et leur fonctionnement (statut, fonctionnement, financement ...)
- Organisation des institutions :
  - Le projet institutionnel
  - L'équipe pluri-professionnelle, les familles et les bénévoles
  - Les instances de travail en équipe, réunions et outils de transmission de l'information
- Notions de droit du travail
- Responsabilité civile et pénale
- Accompagnement pédagogique de la professionnalisation et de la construction de l'identité professionnelle

### Validation :

Epreuve écrite d'une durée de 1 heures 30.

Contrôle de connaissances composé de :

- 1- Question à réponse développée sur les techniques de communication professionnelle
- 2- Questions à réponses courtes à choisir parmi 3 proposées sur les cadres juridiques et institutionnels dans lesquels s'inscrivent les établissements et services médico-sociaux

L'épreuve est organisée en centre d'examen au niveau régional par la DRJSCS.